

Décision

concernant la demande d'autorisation pour le déclassement définitif de la parcelle 925 sur le territoire de la commune de Lucens présentée le 30 novembre 2003 par la Société nationale pour l'encouragement de la technique atomique industrielle (SNA)

du 3 décembre 2004

Le Conseil fédéral suisse

arrête:

1. La parcelle 925 sur le territoire de la Commune de Lucens a été totalement désaffectée et ne constitue plus une installation nucléaire au sens de la loi atomique. La SNA peut disposer du site pour des activités ne relevant pas de la législation nucléaire suisse.
2. Les émoluments de 5000 francs sont mis à la charge de la SNA. Cette somme doit être versée dans un délai de 30 jours dès la notification de la présente décision.
3. Le dispositif de la présente décision sera publié dans la Feuille fédérale. Pour information du public, la décision pourra être consultée à la Chancellerie d'Etat du canton de Vaud, à la Commune de Lucens et à l'Office fédéral de l'énergie.

3 décembre 2004

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Joseph Deiss

La chancelière de la Confédération, Annemarie Huber-Hotz

Le jugement complet est publié pour information auprès des instances mentionnées conformément au ch. 3 de la décision, du 21 décembre 2004 au 31 janvier 2005.

21 décembre 2004

Office fédéral de l'énergie

Décision concernant la demande d'autorisation pour le déclassement définitif de la parcelle 925 sur le territoire de la commune de Lucens présentée le 30 novembre 2003 par la Société nationale pour l'encouragement de la technique atomique industriell...

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	50
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	21.12.2004
Date	
Data	
Seite	6757-6757
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 246

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.